

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du
31 mars 2026

Délibération n° 16/2026

Portant sur l'élection du représentant au Secteur
Territoriale Énergies du SEHV

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 31 mars 2026 à 20h, selon convocation en date du 26 mars 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT – Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLANT – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER – Marie LINET – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale. Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques. Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne. Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de Haute-Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques et accompagner le changement des modes de vie.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants.

La commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur territorial Energies OUEST du SEHV.

Il est précisé que seul un représentant titulaire est à désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2) ;

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 087-218709202-20260409-DEL_1626-DE

S'LOW

Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants ;

Le Conseil Municipal ayant procédé à cette désignation, a donc été choisi pour représenter la commune de MARVAL, au Secteur Territorial Énergies du SEHV :

Représentante : Mme AUDIBERT Fabienne

Fait à MARVAL, le 09 avril 2026

Adrien COUSSY
Secrétaire de séance



Régis de SOLMS,
Maire

